



# BUDGET PRIMITIF

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES 2017

---

## NOTE DE PRESENTATION

*La Loi du 17 août 2015 prévoit à l'article 98 codifié, article L.2313-1 du Cgct, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Le Conseil Municipal a adopté en séance du 3 Mars 2016 la création de la régie municipale des pompes funèbres sous la forme d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial).

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il est régi par les principes budgétaires d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre (\*).

Il est présenté en deux sections :

☐ La **Section d'exploitation s'équilibre** et regroupe :

➤ **En recettes** : recettes de gestion et dotation initiale de la ville (pour l'année 2016 uniquement). Ce sont les «recettes réelles».

Au BP 2017, les recettes réelles s'élèvent à 35 193 € ; les recettes d'ordre à 401 €.

➤ **En dépenses** : toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement du budget annexe des pompes funèbres (charges à caractère général, de personnel). Ce sont les « dépenses réelles ».

Au BP 2017, les dépenses réelles s'élèvent à 35 594 €

☐ La **Section d'Investissement** : aucun mouvement n'est prévu sur l'année 2017

**La première partie** de cette note **détaillera les opérations réelles en exploitation.**

**La dernière partie** traitera des « **opérations d'ordre** » qui permettent d'équilibrer le budget.

---

(\*) Annualité : le budget est défini pour une période de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre; il doit être voté avant le 15 avril de l'année suivante

Unité : toutes les recettes et les dépenses figurent dans le budget général de la collectivité. D'autres budgets dits "annexes" peuvent être ajoutés au budget général

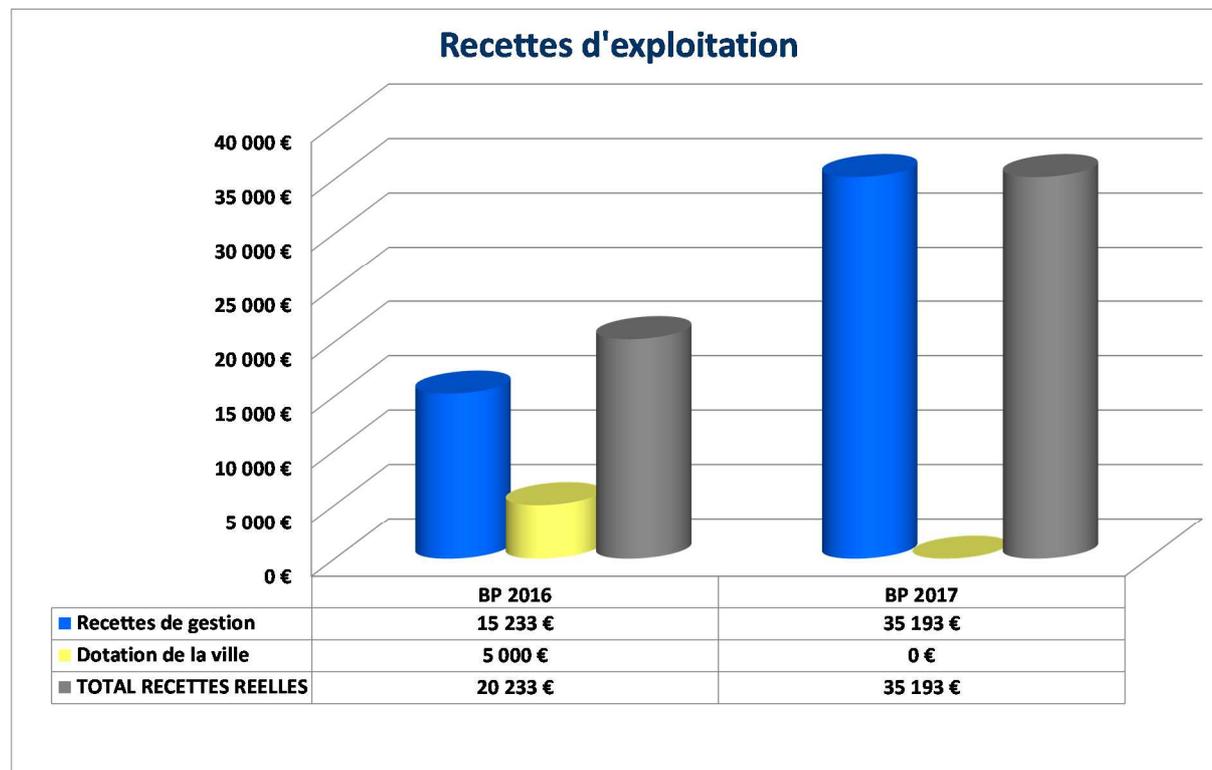
Sincérité : exhaustivité et exactitude des informations financières

Equilibre : entre les recettes et les dépenses, entre le fonctionnement et l'investissement

# I - Section d'Exploitation

## I- Recettes réelles d'exploitation

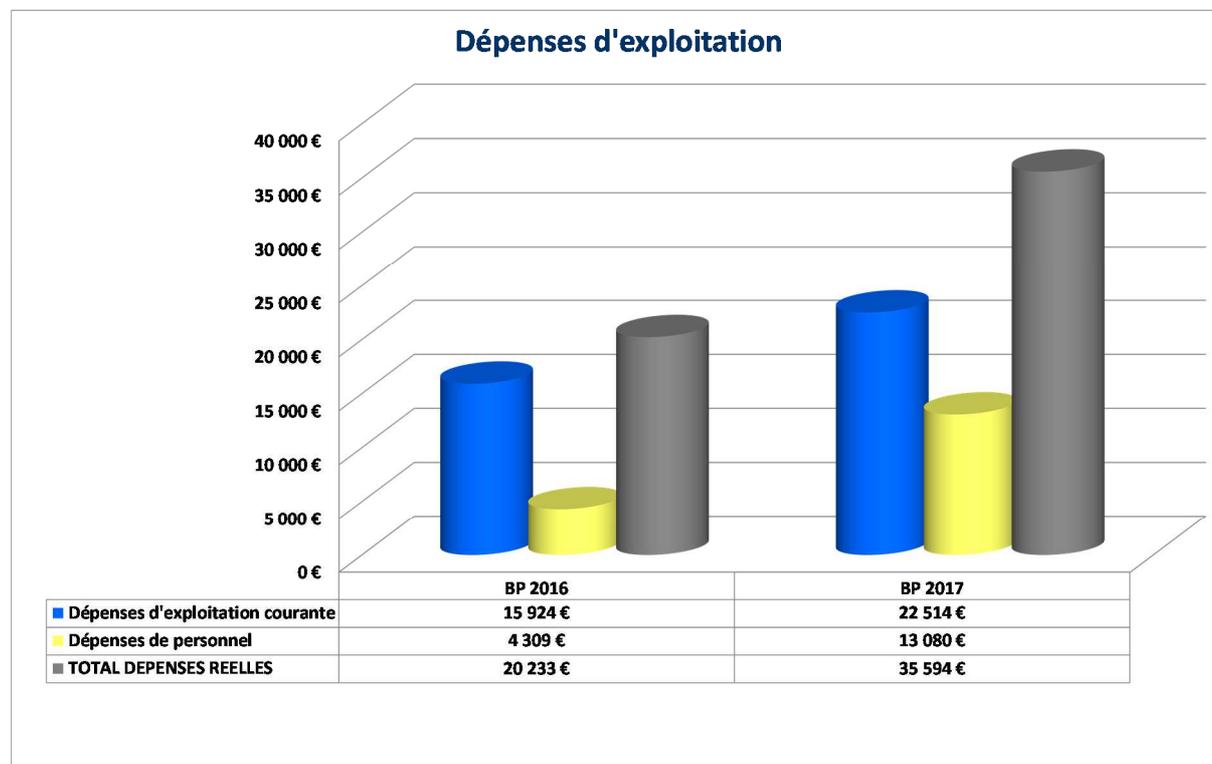
Les recettes réelles d'exploitation sont prévues à hauteur de 35 594 € pour 2017, dont 35 193 € de recettes réelles soit une hausse de 74% par rapport au BP 2016.



- Les recettes de gestion correspondent à la commercialisation des prestations choisies par les familles. En 2017, il s'agit d'une année « pleine » ; il est rappelé que la régie a fonctionné à compter du dernier trimestre 2016 (soit 4 mois d'exploitation pour l'année 2016).
- La dotation initiale de la ville de 5 000 € a été approuvée le 3 Mars 2016 dernier afin d'assurer le lancement de la régie. Cette dotation ne se répète pas.

## 2- Dépenses réelles d'Exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation sont prévues à hauteur de 35 594 € € pour 2017 ; en hausse de 76% par rapport au BP 2016.



- **Les dépenses de personnel** : un agent est affecté à hauteur de 30% de son temps de travail sur cette régie municipale.
- **Les dépenses de fonctionnement courant** : les prestations suivantes sont externalisées (thanatopraxie, fourniture de cercueils et accessoires, opérations de fossoyage et de manutention de marbrerie).

## II – Opération d'ordre

---

Le résultat de l'année 2016, soit 401 € est présenté en recettes d'ordre et vient équilibrer le Budget 2017.